

brut provenant des Antilles anglaises une préférence de 1 cent par livre. On croit savoir qu'il ne sera pas apporté de changement au droit sur le sucre australien, bien que le tarif ne le mentionne pas spécifiquement. Ceci veut dire que les producteurs canadiens de betteraves à sucre vendront leur récolte \$1 de moins la tonne, et l'on imagine ce qu'ils pensent de cette réduction.

Une autre industrie importante de ma circonscription, c'est celle des produits laitiers et de l'élevage. Par suite des arrangements intervenus avec l'Australie au moyen de cette convention, le ministre des Finances accueille cette industrie à une situation des plus précaires. Cette année, le Canada a importé de ces pays 5 millions de livres de beurre, et notre propre marché s'en est trouvé tout désorganisé. Le ministre des Finances n'est pas sans ignorer que si nos cultivateurs avaient été protégés dans ce domaine au cours des quelques derniers mois ils auraient encaissé des centaines de milliers de dollars qui sont allés grossir d'autant les bénéfices des éleveurs et des fabricants de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

L'hon. M. MOTHERWELL: D'où aurait-on fait venir le beurre?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Nous pouvons fabriquer au Canada même tout le beurre nécessaire à la consommation domestique.

L'hon. M. MOTHERWELL: On ne saurait le faire à un moment d'avis.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Qu'on me permette de poursuivre mes remarques et je vais faire voir d'où viendra le beurre. Le ministre sait fort bien qu'il a ouvert la porte aux produits de ces pays et que par ce moyen, il a obligé nos gens à vendre leurs denrées moins cher qu'ils n'en auraient obtenu si on leur avait réservé le marché intérieur.

Au cours de la discussion sur le discours du trône, le ministre de l'Agriculture nous a dit que cette année nos importations de beurre ne dépasseraient pas le million de livres. A cela nous avons répliqué qu'il faisait erreur. Que pense-t-il aujourd'hui, alors que pour quatre mois de l'année nous en avons importé plus de 5 millions de livres? Compte-t-il que ces arrivages cesseront, ou s'en préoccupe-t-il même pour la peine? Non! Je lui signalerai cette déclaration, datée le 12 avril de cette année, émanant d'une des importantes beurrieres de l'ouest ontarien, et portant sur un état de choses que l'on peut constater dans presque toutes les beurrieres du Canada:

Avec les expéditions considérables de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ne cessent de nous arriver, et étant donné qu'à cause du nouveau droit de 12c. la livre imposé par les Etats-Unis, il ne

s'exporte plus de beurre du Nord-Ouest canadien, notre marché s'est effondré, ce à quoi nous nous attendions depuis le mois dernier.

Ainsi, la semaine dernière nous vendions à un éta-blissement 100 boîtes de beurre en pains à 45c. $\frac{1}{2}$ f.a.b. Nos clients sont venus nous dire ce matin qu'ils ne pouvaient nous en donner que 42c. $\frac{1}{2}$, et cet après-midi, ils nous informent qu'on leur a offert du beurre, provenant, disaient-ils, de la plus importante fabrique de Toronto, à 41c. la livre, prix de livraison. En fin de compte, nous avons été obligés de leur en vendre 80 boîtes à 40c. $\frac{1}{2}$.

Je vous envoie sous ce même pli une couple de lettres que nous avons reçues ce matin et qui vous feront voir la situation à Montréal et à Toronto.

M. McLEAN (Melfort): Ainsi, ils n'ont pas vendu ces 100 boîtes de beurre? D'après l'honorable député ils les avaient vendues.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Comment pouvait-on les vendre, puisque le prix baissait constamment?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le prix a remonté pendant le mois de janvier.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Est-ce que le prix n'aurait pas été plus haut encore sans l'importation de plusieurs millions de livres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande?

M. FOURNIER: A combien de livres estimez-vous la production du beurre en Canada?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): J'ai déjà fait insérer cette statistique dans le *Hansard* à l'occasion du débat sur le discours du trône. Je crois savoir que c'est 280 millions de livres. Cette quantité suffirait aux besoins de la consommation nationale.

M. YOUNG (Weyburn): Quel est le droit appliqué aux beurres d'Australie actuellement?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Un c. par livre. Le beurre canadien, si on l'exportait en Australie, y paierait un droit de 8 c. par livre; pour entrer aux Etats-Unis il devrait acquiescer un droit de 12 c., car le droit américain a été porté de 8 à 12 c. Et dans quel but? Pour protéger le cultivateur.

M. YOUNG (Weyburn): Et n'avons-nous pas de même élevé le droit canadien sur le beurre d'Australie?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Pas le moins du monde. Notre collègue pense en ce moment à la clause du "dumping". C'est un fait que le Gouvernement, quand il a constaté les envois considérables de beurre australien, a cru devoir les arrêter en leur appliquant la clause du "dumping", mais même le droit du "dumping" n'a pas réussi à empêcher cette importation. L'honorable membre ne croit-il pas que si le marché canadien avait

[M. Armstrong (Lambton-Est).]